AR Prefecture
083-218300598-20260707-2026_034-DE
Reçu le 10/07/2026

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de
FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

Séance du 07 JUILLET 2026 - N°2026/034

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace Respelido, sur convocation légale du premier juillet deux mille vingt-six adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-9 à L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Gilbert BRINGANT, maire.

Nombre de Membres	
En exercice	23
Présents	18
Votants	22
Absents	1

Etaient Présent (e) s :

ALLAIN Thierry, ASTIER Marc-Antoine, BRINGANT Gilbert, CABANERO Karine, CALIENNO Vincent, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CRIADO Éric, DORVAUX Jacques, FANCHINI Christian, GARCIA Laetitia, HIVER Chloé, KALKOUL Cyndia, LAHERTE Séverine, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, TREMOLIÈLE Inès, URVOY Maëlig, VAN GORKUM Valéry

Absent (e) s représenté (e) s :

BOUTEILIER Hervé représenté par ASTIER Marc-Antoine
DUVETTE Natalie représentée par FANCHINI Christian
SANSON Cathy représentée par CABANERO Karine
SBRAGGIA Jean-Louis représenté par BRINGANT Gilbert

Absent (e) s excusé (e) s :

BRIDOUX-GANI Émilie

Secrétaire de séance :
Le secrétaire de séance acte de 18 présents, et constate que le quorum est atteint (12 membres minimum)

CREATIONS D'EMPLOIS AVANCEMENTS DE GRADES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L522-1 à L522-38 relatifs à l'avancement de grade ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié le : 09/10/2026 19:21 (Europe/Paris)
Par : ADMINISTRATION GENERALE
https://www.intramuros.org/forcalqueiret/documents_administratifs/81333

AR Prefecture
083-218300598-20260707-2026_034-DE
Reçu le 10/07/2026

territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

VU le tableau annuel d'avancement de grade établi au titre de l'année 2026 ;

VU le tableau des effectifs ci-après annexé ;

VU les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026.

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que deux agents de la collectivité remplissent les conditions statutaires permettant un avancement de grade au titre de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT la valeur professionnelle des agents concernés et l'intérêt pour le service de sécuriser la continuité des missions par la reconnaissance de leur parcours de carrière ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour permettre ces nominations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** Le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 01 juin 2026 ;
- **ADOPTE** la création dans la filière technique de deux postes d'Adjoints Technique Principal de 2ème classe à temps complet pour permettre l'avancement des agents occupant actuellement le grade d'Adjoint Technique.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces nouveaux grades sont inscrits au budget 2026 au chapitre 012 (Charges de personnel).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Gilbert BRINGANT



Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en préfecture le 10/07/2026
- Publication le 10/07/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié le : 05/10/2026 19:21 (Europe/Paris)
Par : ADMINISTRATION GENERALE
https://www.intramuros.org/forcalqueiret/documents_administratifs/81333

AR Prefecture
083-218300598-20260707-2026_034-DE
Reçu le 10/07/2026

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Grades par filières	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus	Nb de Grades créés
FILIERE ADMINISTRATIVE	**10**	**7**	**3**	**8**
Attaché	1	1	-	2
Rédacteur ppl. de 1er Cl.	-	-	-	2
Rédacteur ppl. de 2ème Cl.	-	-	-	2
Rédacteur	1	-	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	5	4	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	-	-	-	1
Adjoint administratif	3	2	1	
FILIERE TECHNIQUE	**13**	**10**	**3**	**11**
Ingénieur principal				
Ingénieur				1
Technicien ppl. de 1er Cl.				1
Technicien ppl. de 2ème Cl.				1
Technicien				1
Agent de maîtrise	1	1	-	-
Adjoint Technique principal 1ère classe	4	2	2	-
Adjoint Technique principal 2ème classe				2
Adjoint Technique	8	7	1	7
FILIERE POLICE	**3**	**2**	**1**	
Chef de service	1	-	1	-
Brigadier-chef principal	1	1	-	-
Garde champ. Chef ppl.	1	1	-	-
Garde champêtre chef				

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Grades par filières	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus	Nb de Grades créés
FILIERE ADMINISTRATIVE	**3**	**1**	**2**	**-**
Adjoint administratif principal de 1ère classe	-	-	-	-
Adjoint administratif principal de 2ème classe – 28h	1	1	-	-
Adjoint administratif – 28h	1	-	1	-
Adjoint administratif – 20h	1	-	1	-
FILIERE TECHNIQUE	**6**	**4**	**2**	
Adjoint Technique principal 1ère classe – 28h	1	1		
Adjoint Technique – 28h	1	1		
Adjoint Technique – 20h	1	1		
Adjoint Technique – 17.42h	2	1	1	
Adjoint Technique – 6.08h	1		1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	**1**		**1**	**2**
ATSEM. ppl. de 2ème Cl. – 28h	1		1	
ATSEM. ppl. de 2ème Cl. – 32h				1
ATSEM. ppl. de 1er Cl. – 32h				1

	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus	Nb de Grades créés
TOTAL DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET	26	19	7	2
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS A TNC	10	5	5	2

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié le : 09/10/2026 19:21 (Europe/Paris)
Par : ADMINISTRATION GENERALE
https://www.intramuros.org/forcalqueiret/documents_administratifs/81333